

COMPTE RENDU SOMMAIRE **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 novembre 2022 à 19 H 00

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames Sandy BUREL, Mélanie DUCHATEL
Messieurs ARNULL Dimitri, Jimmy BLERY, Sébastien BOUARD excusés.

1) Désignation d'un(e)secrétaire de séance

Madame Corinne TROUVAIN a été élue secrétaire de séance

2) Approbation du procès- verbal de la séance du 8 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022 est adopté à **l'unanimité.**

3) Délibération sur le circuit de randonnée dénommé « cavée aux vaches »

et inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé « la cavée aux vaches »

(parcours concernant Labruyère : rue Henri Legrand, rue Henri Ayrald et route de l'Hôpital).

3) Délibération extinction nocturne de l'éclairage public

Considérant l'intérêt économique et écologique de l'extinction nocturne de l'éclairage public, Monsieur le Maire expose des résultats du sondage effectué auprès de la population soit 55 POUR et 24 CONTRE (faible participation) et propose de procéder à l'extinction nocturne de minuit à 4 H du matin de façon à ne pas impacter les batteries des caméras de vidéo protection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) donne son accord pour l'extinction nocturne de minuit à 4 H du matin dans les meilleurs délais. Vu avec la société SAROUILLE la mise en œuvre de cette décision sera opérationnelle à compter du Lundi 5 décembre 2022.

4) Délibération demande de subvention pour les travaux de restauration des vitraux de l'église

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres que 2 VITRAUX de l'église sont cassés, il y a lieu de les restaurer pour éviter l'intrusion des pigeons.

2 devis ont été établis : - VITRAUX_MAX & CO = 3 980,60 € H.T.

- Atelier ROUSSELET = 3 300,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de l'Oise.

5) Délibération adhésion à la mise en place d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en œuvre par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale l'Oise.

Considérant que toute autorité territoriale a obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion de l'Oise la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions), décide d'adhérer à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6) Désignation d'un conseiller municipal correspond incendie et secours

A défaut de candidature, Monsieur le Maire se propose correspondant incendie et secours.

7) Parcelles appartenant à Madame BRICOGNE LIPPENS Christiane

✚ Monsieur le Maire expose le projet de vente (ancienne ferme) et évoque l'esquisse de division des parcelles autour de l'ancienne ferme, appartenant à Madame BRICOGNE LIPPENS Christiane. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir une parcelle (environ 600 m²) pour aménager un parking (aujourd'hui très peu de place de stationnement lors de cérémonies ou autres manifestations à l'église) pour **l'euro symbolique**. Madame BRICOGNE LIPPENS a donné son accord à condition que son projet de construction sur ses parcelles soit accordé et que la commune nomme la place ou le parking au nom de son père « Lucien BRICOGNE ». Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son autorisation pour acquérir la parcelle (lot n°6) selon le projet, pour l'euro symbolique.

8) Projet de construction du bâtiment communal

✚ Monsieur le Maire demande l'autorisation de consulter à nouveau un architecte pour la construction du bâtiment communal, puisque le projet de construction métallique a été refusé (défaut de concordance avec l'ensemble du bâti du village). Adopté à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES

✚ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il rencontre prochainement Monsieur le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer au sujet du trottoir rue Henri Ayrald. En effet, le trottoir côté de l'ancien château d'eau appartient à l'AP-HP (y compris une emprise sur les parcelles des propriétaires). Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire sollicite le Directeur pour l'achat de ces parcelles pour un euro symbolique.

✚ Monsieur Jean-François MARCJANIK informe l'ensemble des membres que **le spectacle de Noël aura lieu à l'Hôpital Paul Doumer** (salle des fêtes) :

le samedi 17 décembre 2022 à partir de 17 H 00 suivi d'un feu d'artifice à 19 H 00.

Un flyer sera distribué à l'ensemble de la population.

✚ La cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 20 Janvier 2023 à 19 H.

La séance est levée à 21 H

RAPPEL : IL EST INTERDIT de BRULER LES DECHETS VERTS que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre

**LE CONSEIL MUNICIPAL vous SOUHAITE
De BONNES FETES DE FIN D'ANNEE
et un TRES JOYEUX NOEL**

